

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 04 décembre 2018

Convocation du 23/11/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 06/12/2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Roger FRESNEAU, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER, Loïc LAFOURCADE.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD.

Bon pour pouvoir :

DCM 2018-58

Contrat de maintenance 2019 pour la salle culturelle et de loisirs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Brunet Migné propose un contrat de maintenance pour la salle culturelle et de loisirs concernant la Basse tension, la détection incendie et intrusion pour un montant de 605 € HT annuel à compter du 01 février 2019.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de souscrire le contrat de maintenance de l'entreprise Brunet Migné concernant la Basse tension, la détection incendie et intrusion de la salle culturelle et de loisirs pour un montant de 605 € HT annuel à compter du 01 février 2019.

CHARGE Mr le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 06/12/2018
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 06/12/2018
Et de la publication 06/12/2018

